



**Forums nationaux et régionaux
de l'Alliance ACT**

Politique générale et lignes directrices

approuvées par le Comité directeur de l'Alliance ACT, juin 2010

Document révisé en octobre 2011

Le présent document amende et remplace le document : *Politiques et lignes directrices intégrées d'ACT International et d'ACT Développement, 2008*

Table des matières

3	INTRODUCTION
3	FORUM D'ACT - DÉFINITION
3	FORUMS NATIONAUX ET RÉGIONAUX
4	PRINCIPES FONDAMENTAUX DU FONCTIONNEMENT DES FORUMS D'ACT
5	AVANTAGES RÉSULTANT DE LA PARTICIPATION À UN FORUM D'ACT
6	ÊTRE MEMBRE D'UN FORUM D'ACT
7	ACTIVITÉS DES FORUMS D'ACT
9	ORGANISER UN FORUM D'ACT
11	STRUCTURE DES FORUMS D'ACT
13	ANNEXE 1 : MÉMORANDUM D'ACCORD DES FORUMS D'ACT – STRUCTURE TYPE

Introduction

L'Alliance ACT International (Action by Churches Together / Action commune des Églises) est une alliance mondiale de plus de 100 Églises et organisations qui en dépendent. Les membres de l'Alliance ont la volonté d'œuvrer à l'instauration d'une communauté mondiale dans laquelle toute la création de Dieu vivra dans la dignité, la justice, la paix et le plein respect des droits humains et de l'environnement.¹

L'Alliance ACT a été fondée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion de deux alliances existantes : ACT International et ACT Development. Ces deux organisations : ACT International et ACT Development, accordaient une grande importance aux forums nationaux et régionaux, qui regroupaient les membres travaillant dans un même pays ou une même région. En mai 2010, l'Alliance ACT comptait une quarantaine de forums nationaux et 5 forums régionaux. Ces forums se trouvent à différents stades de développement. Certains sont en activité depuis un certain nombre d'années, ont des programmes de coopération bien établis, un mémorandum d'accord pour guider leur coopération et un plan stratégique. D'autres sont tout récents et commencent à peine à nouer des relations et à découvrir les avantages d'une collaboration au sein d'un forum.

Lorsqu'ils adhèrent à l'Alliance ACT, tous les membres s'engagent à « participer activement aux forums nationaux et régionaux, lorsqu'ils existent, et collaborer avec les autres membres d'ACT et les soutenir » (voir : **Obligations des membres**, in *Document de Fondation*). La participation aux forums est donc obligatoire pour tous les membres.

Le présent document : *Politique générale et lignes directrices pour les forums nationaux et régionaux d'ACT* remplace le document antérieur (2008) intitulé : *ACT – Forums nationaux : Politiques et lignes directrices intégrées d'ACT International et d'ACT Développement*.

Cette politique générale et ces lignes directrices ont pour objet de donner des indications et des orientations pour contribuer à renforcer les forums d'ACT dans le monde entier. L'Alliance ACT reconnaît que chaque contexte national est différent et que la structure et les activités des forums vont varier d'un pays à l'autre. Il n'en demeure pas moins que tous les forums devraient se fonder sur les principes présentés plus en détail ci-après et les appliquer.

Forum d'ACT – Définition et objectif

Les forums d'ACT sont des plates-formes ou espaces communs composés de membres et d'observateurs de l'Alliance ACT qui ont des activités dans une région ou un pays particuliers. L'objectif principal d'un forum ACT est d'améliorer la coordination entre les membres pour accroître l'efficacité et l'impact de l'assistance humanitaire et du travail de développement effectués par ces membres.

¹ Extrait de l'Exposé de la mission in : *Document de fondation*, février 2009.

Forums nationaux et régionaux

Dans la plupart des cas, l'activité des forums est le plus efficace lorsque ses membres collaborent au niveau national : ils peuvent alors, en effet, effectuer une analyse commune du pays et étudier ensemble les possibilités de coopération dans leurs activités d'assistance humanitaire, de développement et d'avocacie (défense des causes). Il arrive parfois, cependant, qu'il soit plus efficace que des membres collaborent dans des forums régionaux, par exemple dans des régions qui comptent peu de membres locaux de l'Alliance ACT (par exemple dans le Pacifique, en Europe orientale et au Proche-Orient et Moyen-Orient), ou lorsque l'activité des membres déborde les frontières nationales (par exemple dans les cas d'afflux de réfugiés, de crise alimentaire, de conflit politique, etc.). De plus, dans certaines régions, des forums nationaux de l'Alliance ACT se sont rencontrés au niveau régional pour échanger des informations ou élaborer des stratégies régionales (par exemple en Afrique australe et en Amérique centrale). Le présent document est donc applicable tant aux forums nationaux qu'aux forums régionaux.

Principes fondamentaux du fonctionnement des forums d'ACT

Les membres des forums d'ACT appliqueront les principes suivants dans le cadre habituel de la préparation et de l'exécution de leurs projets :

Mandat : Tout forum d'ACT fait partie de l'Alliance ACT et ne constitue pas une entité distincte. L'Alliance ACT n'encourage pas l'établissement de structures formelles avec des statuts, un règlement intérieur, etc. ; il préfère encourager les membres à développer des modes travail en coopération, lesquels devraient être définis dans un mémorandum d'accord.

Le Comité directeur et le Secrétariat de l'Alliance ACT sont conscients du fait que, dans certains pays, les membres d'ACT rencontrent des difficultés à travailler sous le nom et avec le logo communs d'ACT en l'absence d'enregistrement légal. Lorsque ce problème se pose, le forum en question est invité à en discuter avec le Secrétariat avant de prendre une quelconque décision sur l'enregistrement de l'Alliance.

Conformité à la mission d'ACT, à sa vision et à ses orientations : Tout forum d'ACT respectera le fait qu'il appartient l'Alliance ACT ; il intégrera les orientations générales et les lignes directrices d'ACT dans ses activités, qui devront les refléter.

Utilisation du nom d'ACT : Tous les forums d'ACT porteront l'appellation « Forum d'ACT de (nom du pays) » ; ce sera l'expression visible des activités menées collectivement par le forum, et tous les forums d'ACT appliqueront la politique d'ACT en matière de double appellation.

Participation : Tout forum d'ACT sera un rassemblement de pairs, fondé sur la participation. Tous les membres d'un forum d'ACT devraient, sur un pied d'égalité, contribuer et participer

aux principales discussions et activités, compte dûment tenu des différentes capacités et ressources de chacun. Les membres du Forum veilleront à ce que tous aient une chance égale de faire valoir leurs perspectives, ressources et points forts respectifs, et ils auront souci d'éliminer tout déséquilibre dans la dynamique du pouvoir, provenant notamment du contrôle du financement ou de diverses formes de discrimination (sexe, âge ou appartenance ethnique).

Promotion de l'égalité des sexes et intégration systématique de la dimension du genre : Tout forum d'ACT ainsi que ses membres accorderont une importance toute particulière à la promotion de l'égalité des genres et à l'intégration systématique de la dimension du genre dans tous les aspects de leurs activités.² On veillera aussi à ce qu'il y ait une représentation équitable entre hommes et femmes dans les réunions du forum.

Initiative locale : La mise en place d'un forum d'ACT devrait être le fruit d'une initiative locale – celle des communautés tout d'abord, puis celle des organisations et des Églises les plus proches de ces communautés – pour que les activités d'aide et de développement soient le plus adéquates et le plus efficaces possible. On accordera une priorité particulière aux connaissances des personnes sur place, sur lesquelles on s'appuiera pour assurer l'efficacité des interventions d'urgence ou des activités de développement.

Renforcer les capacités locales : Les forums d'ACT doivent en permanence s'efforcer de renforcer les capacités de leurs membres, au travers soit d'initiatives et de pratiques locales, soit d'activités communes d'apprentissage, soit de procédures et ressources mises à disposition par l'Initiative d'ACT pour le Renforcement des Capacités (IRC). Les forums devront discuter de la meilleure manière de collaborer de façon à renforcer la capacité des membres locaux plutôt que de la saper.

Pays dans lequel il n'y a pas de membre local : Certains pays ne comptent aucun membre local de l'Alliance ACT ; on n'y trouve que le bureau local d'un membre de l'Alliance ACT qui a son siège dans un pays du Nord. Si, dans un pays, il se trouve deux membres d'ACT ou plus ayant leur siège dans un pays du Nord et représentés par un bureau local, ils sont invités à former un forum d'ACT pour favoriser la coopération et renforcer la visibilité de l'Alliance ACT dans ce pays. Ces membres devraient, avec l'aide du Secrétariat, tenter de trouver dans ce pays des organisations qui pourraient devenir des membres locaux de l'Alliance ACT, informer dûment ces membres potentiels de l'existence et des activités de l'Alliance ACT et les encourager à demander leur adhésion à l'Alliance.

Langue : Les membres locaux des forums nationaux détermineront d'un commun accord leur langue de travail.

Transparence : On peut donner de la transparence la définition suivante : c'est « la transmission d'informations et une communication ouverte et honnête sur ce que fait ou ne fait pas une organisation, sur la manière dont elle le fait et sur les ressources qu'elle y consacre ». Les membres des forums s'engagent à communiquer les informations susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'Alliance, notamment dans les domaines suivants :

² Voir la *Politique de l'Alliance ACT en matière de genre*, version révisée, 2010.

- mission et buts ;
- plans stratégiques et autres plans d'activités ;
- modes et sources de la collecte de fonds effectuée par le membre pour financer les activités dans le pays ;
- lieux d'utilisation et destination de l'ensemble des fonds dépensés par le membre dans le pays ;³
- organismes avec lesquels il coopère ;
- résultats des activités ;
- enseignements tirés – tant des échecs que des succès.

On sait qu'il n'est pas toujours facile de partager l'information, notamment entre membres qui sont en concurrence pour obtenir des ressources. Toutefois, on peut prévoir qu'à mesure que les membres se mettront à coopérer dans la perspective d'une vision commune, la confiance entre eux se renforcera.

Coopération avec les mécanismes œcuméniques de collaboration existants : Dans un certain nombre de pays ou régions, il existe des mécanismes œcuméniques de collaboration tels que tables rondes ou groupes régionaux, dont certains reçoivent une assistance du COE. Les membres d'ACT, aux niveaux national et régional, négocieront avec ces mécanismes pour assurer une relation étroite de travail et éviter les doubles emplois.

Avantages de la participation à des forums d'ACT

La participation à un forum d'ACT comporte de nombreux avantages potentiels – ces avantages étant « ce que nous pouvons faire mieux ensemble plutôt que seuls ». Un forum peut constituer une base efficace pour :

- partager une riche diversité de points de vue et d'expériences, offrir une perspective nationale ou régionale unique – celle de multiples membres (et agences) – dans un contexte d'urgence ou de développement ;
- améliorer la transparence et l'ouverture entre pairs et établir de bonnes relations de travail par le moyen du soutien mutuel et de la solidarité ;
- associer, et donc accroître, la couverture et la portée de l'aide humanitaire et du travail de développement au travers d'activités conjointes qui viennent en aide à un plus grand nombre de personnes dans des lieux différents ;
- améliorer la capacité à intervenir efficacement dans des secteurs ou domaines spécialisés différents grâce à la complémentarité des domaines de compétences.
- améliorer l'adéquation des interventions grâce à la coopération avec des membres d'ACT qui possèdent une connaissance approfondie du terrain, qui y sont déjà bien établis et qui entretiennent des bonnes relations avec les communautés ;

³ Cela implique que tous les membres présentent tous les revenus et toutes les dépenses relatives à ce pays, quelle qu'en soit la source et indépendamment du fait qu'ils proviennent ou non d'un appel d'ACT.

- jouir d'un profil et d'une visibilité accrues grâce à l'identité commune de l'Alliance ACT, qui reflète ce plus vaste champ d'action commun et cet élargissement des capacités ;
- accroître la crédibilité face aux autres parties prenantes tels que gouvernements, donateurs, institutions des Nations Unies ou autres ONG ;
- développer la capacité à participer sur le terrain, avec les membres d'ACT et d'autres acteurs présents dans le secteur, à des campagnes d'avocacie (défense des causes) locales, à des groupes de pression locaux et à des rencontres avec les médias ;
- multiplier les possibilités de renforcer les compétences et de partager ressources humaines, connaissances et expériences dans des domaines d'intérêt et de compétence complémentaires et communs ;
- assurer, en collaboration avec des pairs, le contrôle, l'examen et la transparence des activités dans l'intérêt de l'assurance qualité.

Être membre d'un forum d'ACT

Les membres des forums nationaux et régionaux d'ACT sont les membres et observateurs de l'Alliance ACT qui ont des activités dans ce pays ou cette région. Ce sont notamment des membres et des observateurs qui :

- ont leur siège ou leur bureau principal dans ce pays ou cette région ;
- ont un bureau dans ce pays (par exemple des agences du Nord qui ont un bureau local) ;
- des membres et des observateurs qui ne sont pas présents dans le pays mais qui y soutiennent des partenaires ou des programmes.

Observateurs de l'Alliance ACT : selon le Document de Fondation de février 2009, les observateurs sont habilités à participer pleinement aux forums appropriés, tant nationaux que régionaux, mais n'ont pas droit de vote sur les questions qui intéressent le forum.

Inclure les membres qui ne sont pas présents dans le pays : Il est important d'inclure les membres qui soutiennent des programmes ou des partenaires dans un pays donné mais qui n'y sont pas physiquement représentés : cela permet en effet de faire en sorte que tous les membres d'ACT soient informés de ce que font les autres et de multiplier les occasions de coopération. S'il est vrai que les membres d'ACT qui ne sont pas physiquement présents dans le pays ou la région ne pourront pas assister à toutes les réunions du forum d'ACT, ils devraient cependant s'efforcer d'assister à la réunion annuelle du forum, intervenir en tant que de besoin dans ces réunions et en recevoir les procès-verbaux.

Engagement à durée limitée dans un pays : Les membres d'ACT qui viennent dans un pays ou une région pour une période temporaire ou limitée dans le temps, en rapport avec une activité spécifique, devraient informer de leurs intentions le forum d'ACT qui pourrait exister sur place, adhérer à ce forum et y participer pleinement.

Invitations : Il peut arriver que des membres d'ACT veuillent inviter des organisations non-membres à assister à des réunions du forum. Il pourra s'agir d'Églises locales, du conseil national des Églises, d'autres organisations œcuméniques sœurs, de partenaires de certains membres, etc. Ces organisations peuvent participer aux réunions en qualité d'« invités », pour autant que tous les membres d'ACT constituant le forum soient d'accord pour les inviter. Si les invités sont autorisés à assister à des réunions, ils ne sont pas pour autant membres du forum et ne peuvent ni participer aux prises de décisions, ni associer le nom de l'Alliance ACT à celui de leur organisation.

Partenaires de membres : Il est important de noter que les partenaires de membres de l'Alliance ACT ne peuvent être membres du forum d'ACT que s'ils sont eux-mêmes membres de plein droit de l'Alliance ACT.

Accès aux fonds d'urgence : Les membres qui veulent avoir accès aux fonds humanitaires de l'Alliance ACT doivent faire la preuve de leur engagement, de leur capacité et de leur compétence dans le domaine opérationnel pour ce qui concerne tous les aspects des interventions d'urgence humanitaire et le système des Appels d'ACT. Ils doivent également disposer de systèmes administratifs et financiers permanents et efficaces. On trouvera des précisions sur ces exigences dans le *Formulaire de demande d'adhésion à l'Alliance ACT*.

Définition de la qualité de membre : Il faut clairement définir à l'avance ce qu'implique la qualité de membre d'un forum d'ACT, et cette définition devra être incluse dans le mémorandum d'accord, de façon à ce que ce soit bien clair pour tous les membres. Si cette définition prête à confusion, il est recommandé que le forum d'ACT demande l'avis du Secrétariat d'ACT.

Activités des forums d'ACT

Les membres des forums de chaque pays ou région décident des activités communes, lesquelles varieront d'un pays ou d'une région à l'autre en fonction du contexte et de la capacité des membres. Il y a un certain nombre d'activités clefs qui sont nécessaires pour tirer le plus grand avantage de la coopération et de la coordination entre forums.

Les forums nationaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans les domaines suivants :

- **participer à l'élaboration des politiques générales et à la définition de l'orientation stratégique** : Donner son avis sur la formulation ou la révision des politiques d'ACT et l'orientation stratégique globale d'ACT ;
- **participer à des groupes de travail globaux et aux structures de gouvernance de l'Alliance ACT** : La composition des groupes de travail d'ACT et des organes directeurs de l'Alliance reflète la diversité de ses membres (genres, régions et diversité opérationnelle). Les forums d'ACT jouent un rôle important dans la désignation des membres des groupes de travail et des organes directeurs, et ils sont invités à soutenir collectivement la candidature des représentants régionaux à ces groupes.

Entre autres activités conjointes, un forum d'ACT au niveau national ou régional devra :

- diffuser des informations et des analyses ayant trait au contexte national et régional ;
- faire le point sur les lieux où sont implantés les membres d'ACT dans le pays, où sont en cours des programmes d'assistance humanitaire et de développement et sur les priorités en matière d'organisation ;
- définir et organiser des activités de programme conjointes, lorsque la collaboration pourrait permettre d'en accroître l'efficacité ;
- évaluer et planifier les besoins communs ou coordonnés, les mettre en œuvre, en faire l'évaluation et en tirer les enseignements généraux ;
- procéder à une évaluation des capacités des organisations et les renforcer, avec notamment un contrôle par des pairs, des échanges de personnel ou des formations communes (l'idéal serait qu'un forum procède à une évaluation de ses capacités tous les trois ans) ;
- collaborer dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence, de la prévention et de l'atténuation de leurs conséquences, et en particulier faire l'inventaire des capacités et des vulnérabilités en cas de menace de catastrophe ;
- faire des recherches et/ou lancer une campagne de sensibilisation sur une question particulière ;
- renforcer l'image de marque et la visibilité de l'Alliance ACT en la représentant au niveau national et en la faisant connaître au gouvernement, aux organismes donateurs, aux institutions des Nations Unies, à d'autres organismes mondiaux et aux médias ;
- identifier des problèmes ou des domaines d'action qui doivent être examinés au niveau mondial ;
- repérer des sources de financement éventuelles pouvant exister aux niveaux international ou local, et présenter des demandes de financement ;
- assurer la coordination de visites communes de membres d'ACT dans le pays.

Activités spécifiques aux situations d'urgence :

- échanger des informations et se coordonner avec les autres membres du forum au sujet des situations d'urgence potentielles et existantes, par le moyen de réunions et d'autres mécanismes ;
- lancer en commun des alertes d'urgences ;
- procéder à des évaluations conjointes des situations d'urgence ;
- préparer et rédiger ensemble des appels d'ACT grâce à des échanges d'expériences, d'informations, de connaissances et de priorités afin de découvrir la meilleure manière de répondre à une situation donnée dans le pays ;

- faciliter les activités des Équipes d'intervention rapide (EIR) dans le pays ou la région, et en particulier fournir un soutien logistique à toutes les équipes qui pourraient être déployées ;
- soumettre conjointement au Secrétariat d'ACT, selon les procédures établies par l'Alliance, des appels et des rapports d'activités, des mises à jour et des rapports de situation ;
- assurer en commun l'exécution des programmes d'urgence, leur contrôle, la rédaction des rapports y relatifs et leur évaluation ;
- partager les ressources opérationnelles telles que stocks de secours, achats groupés, transports, fonds et appui au personnel ;
- mettre en commun et renforcer les compétences et les capacités et élargir les domaines de compétence en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence, et notamment la rédaction de propositions et de rapports, l'évaluation des besoins, la formation à la gestion des crises et l'application des directives SPHERE ;
- veiller au respect, par les membres, du *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors des opérations de secours en cas de catastrophe*, du *Code de conduite en matière d'exploitation sexuelle, d'abus de pouvoir et de corruption*, de la *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes* (normes SPHERE), ainsi que d'autres prescriptions générales et lignes directrices de l'Alliance ACT ;
- organiser des campagnes de sensibilisation et faire du lobbying à propos de problèmes en rapport avec des situations d'urgence.

Organiser un forum d'ACT

Mémorandum d'accord

Tout forum d'ACT préparera un mémorandum d'accord (MdA). Ce document donnera les lignes générales de la structure et des objectifs et activités convenus pour le forum, d'une manière qui correspondra au mieux au contexte et aux besoins locaux et qui sera en cohérence avec les politiques générales de l'Alliance ACT. Tous les MdA seront envoyés au Secrétariat de l'Alliance ACT, lequel vérifiera qu'ils sont bien en accord avec la politique générale et les lignes directrices de l'Alliance, auquel cas il les approuvera ; les MdA seront réexaminés (et, si nécessaire, révisés) chaque année par tous les membres du forum d'ACT. Le Secrétariat de l'Alliance ACT apportera son concours à ce réexamen en faisant connaître toute modification pertinente apportée à la politique générale de l'Alliance ACT.

Plan stratégique

Les forums d'ACT sont invités à élaborer leur propre plan stratégique pour des périodes d'une ou plusieurs années, à l'harmoniser avec le futur plan stratégique unifié d'ACT et à le faire approuver par le Secrétariat d'ACT. Ce plan définira l'orientation à long terme, les

domaines prioritaires, la coordination interne et externe, l'échange d'informations, les enseignements tirés de l'expérience et d'autres thèmes (collecte de fonds, renforcement des capacités, liaison entre opérations de secours et développement, et avocacie ou défense des causes). Les membres se communiqueront mutuellement, au sein du forum, leurs stratégies et plans de travail respectifs et intégreront la stratégie du forum dans leurs plans particuliers. Lorsqu'un forum d'ACT n'a ni les moyens, ni la volonté d'élaborer un plan stratégique, il devrait à tout le moins fixer un ordre de primauté pour définir les thèmes et les domaines techniques à traiter en priorité.

Fonctions et responsabilités

Dans le mémorandum d'accord, les forums d'ACT préciseront les fonctions et responsabilités de leurs membres ainsi que ceux de l'agence présidant le forum. Il est recommandé d'élire un président, qui appartiendra à une organisation membre ; cette présidence sera exercée à tour de rôle, pendant 12 mois chaque fois (ou toute autre période convenable), par tous les membres du forum. Cela encouragera les membres à participer activement au forum et leur donnera le sentiment qu'ils en font vraiment partie. On trouvera énumérées ci-après les fonctions et responsabilités essentielles au sein d'un Forum d'ACT, étant entendu que des variations mineures peuvent intervenir en fonction du contexte.

Fonctions et responsabilités de tous les membres d'un forum d'ACT (y compris ceux qui n'ont pas leur siège dans le pays ou la région)

Réunions : Ils assistent à une réunion annuelle du forum national (si les ressources de l'organisation le permettent).

Échange d'informations : Ils échangent des informations sur les activités qu'ils entreprennent ou soutiennent (voir ci-dessus le paragraphe concernant la « transparence »), en particulier les documents d'orientation générale et/ou ceux qui exposent la stratégie applicable au pays.

Mémorandum d'accord et plan stratégique : Ils collaborent à la rédaction d'un mémorandum d'accord et d'un plan stratégique pour le forum.

Fonctions et responsabilités des membres d'un forum d'ACT basés dans le pays

Présidence : Ils assument à tour de rôle la présidence du forum et en particulier accueillent la réunion annuelle. Les membres d'un forum d'ACT ayant leur siège ou bureau principal en dehors du pays ne sont pas censés assumer la présidence.

Réunions : Ils participent activement aux réunions en cours d'année afin d'assurer la continuité de la coopération et des activités conjointes. Ils veillent à ce que les membres du personnel responsables des questions traitées assistent aux réunions du forum d'ACT et soient habilités à représenter l'organisation membre.

Échange d'informations : Ils fournissent conjointement des informations précises et crédibles sur la situation dans le pays.

Collaboration opérationnelle : Ils développent la coopération et la collaboration entre les membres du forum (voir la section « Activités », pp. 7-8).

Fonctions et responsabilités de l'agence présidant le Forum

Réunions : Elle accueille et organise les réunions du forum, établit les ordres du jour et les comptes rendus, qui doivent être communiqués à tous les membres du forum et approuvés par eux. Elle veille à ce que tous les membres, même ceux qui ne sont pas présents dans le pays, soient invités à une réunion annuelle du forum et reçoivent le procès-verbal de chaque réunion.

Échange d'informations : Elle veille à ce que toutes les informations émanant du Secrétariat d'ACT et des forums régionaux compétents soient communiquées aux membres du forum.

Coordination : Elle assure la coordination de toutes les activités entreprises par le forum. Elle coordonne, avec les membres du forum, les visites des membres venus de l'étranger et les représentants d'autres agences extérieures. Elle coordonne la communication et assure la liaison avec le Secrétariat d'ACT.

Collaboration opérationnelle : Elle supervise et facilite la mise en œuvre du plan stratégique ou du plan d'action du forum.

Représentation vis-à-vis de l'extérieur : Elle représente et promeut l'Alliance ACT dans tous les forums nationaux ayant des contacts extérieurs (au pays ou à la région), notamment le système des Nations Unies, les organisations gouvernementales et les mécanismes inter-organisations. Elle représente le forum ou veille à ce qu'un porte-parole du forum soit désigné pour assurer la liaison avec les médias.

Fonctions et responsabilités du Secrétariat d'ACT

- Il soutient et encourage les forums, en particulier ceux qui sont en cours de création.
- Il facilite la réunion initiale d'un forum, s'il en fait la demande et si cela apparaît opportun.
- Il fournit la liste d'adresses de tous les membres du forum.
- Il respecte les fonctions et responsabilités de l'agence présidente, qu'il utilise comme principal canal de communication pour toutes les questions concernant le forum.
- Il encourage l'amélioration de la qualité des programmes et le respect des normes communes dans les activités d'aide d'urgence, de développement et d'avocacie.
- Il soutient les activités communes de communication des forums, notamment la présentation des forums sur le site de l'Alliance ACT.
- Il encourage la création de réseaux entre forums d'ACT et acteurs extérieurs.

- Il soutient les causes présentées par les forums d'ACT.
- Il fournit des informations sur toute modification ou innovation touchant aux politiques générales, lignes directrices et procédures émanant de l'Alliance ACT, et il en encourage la traduction en pratique.
- Il veille à ce que les forums soient informés des nouvelles initiatives préparées par l'Alliance ACT et aient la possibilité de participer à leur élaboration ou de faire connaître leur avis à leur sujet.
- Il aide les forums et les membres à résoudre tout désaccord ou conflit.
- Il assure la communication entre les divers forums nationaux et au sein de l'Alliance ACT dans son ensemble.

En situation d'urgence :

- Il aide le forum à préparer des appels de la meilleure qualité possible en réponse à des situations d'urgence.
- Il agit en toute transparence dans la manière dont est allouée l'assistance en réponse à un appel général.
- Il conseille les forums en temps utile sur la manière de rédiger des appels d'ACT et les rapports à fournir, et les informe notamment du statut des appels qu'ils ont lancés.
- Il informe le forum d'ACT des problèmes clefs touchant aux urgences qui concernent le pays ou la région.

Structure des forums d'ACT

Les forums d'ACT définiront leurs propres structures de coopération et de coordination, qui devront être exposées dans le MdA. On précisera notamment :

Réunion annuelle : Une réunion doit être convoquée chaque année, à laquelle seront invités tous les membres du forum. Sa date sera fixée au moins trois mois à l'avance pour permettre aux membres d'y assister. La date de la réunion sera fixée par l'agence présidente, en consultation avec le Secrétariat et avec le plus grand nombre possible de membres.

Les forums régionaux décideront s'il est avantageux, financièrement parlant, de se réunir plus d'une fois par an (cela dépendra aussi des activités entreprises par les forums régionaux).

Réunions régulières : Il est également proposé que des réunions soient régulièrement organisées entre les membres présents dans le pays. Des réunions mensuelles permettraient d'intensifier les relations et de vérifier que les programmes communs avancent bien. Cependant, il est recommandé de rester souple sur la fréquence des réunions : dans

certain cas, il peut être utile d'avoir des réunions plus fréquentes, notamment lorsqu'il s'agit de préparer et d'exécuter des activités liées à des urgences ou au développement.

Ordres du jour : L'ordre du jour de toutes les réunions devra être envoyé à tous les membres du forum (y compris à ceux qui ne sont pas dans le pays) et au Secrétariat de l'Alliance ACT, suffisamment à l'avance pour permettre à chacun d'apporter sa contribution aux discussions.

Procès-verbaux : Le procès-verbal permet de garder trace de conversations intéressantes et de plans d'actions présentés par les membres du forum. Un procès-verbal sera rédigé pour toutes les réunions, même celles auxquelles n'assistent que les membres présents dans le pays et celles qui sont d'une nature vitale (par exemple les téléconférences). La diffusion des procès-verbaux permettra au Secrétariat de l'Alliance ACT et à tous les membres du forum de comprendre mieux et plus en profondeur le travail du forum.

Présidence : Il est recommandé de nommer chaque année, à tour de rôle, un(e) président(e) du forum ; (voir « Fonctions et responsabilités de l'agence présidente »).

Financement des activités du forum : Normalement, les activités des forums nationaux seront financées par les membres du forum, en fonction des ressources disponibles (en particulier finances et personnel).

Les membres des forums d'ACT peuvent mettre en commun des ressources pour embaucher ou pour employer (en payant tout ou partie de son salaire) un facilitateur local qui sera chargé de ce travail. Il est cependant essentiel que cette personne soit nommée et payée par le forum national, devant qui elle sera responsable, et qu'elle ne soit pas considérée comme employée par le Secrétariat de l'Alliance ACT. S'il se peut qu'un fonds destiné au financement d'un poste de coordination ou que des dispositions prévues pour des tâches spécifiques renforcent la coordination, il ne s'ensuit pas nécessairement que les fonds produisent une meilleure coordination.

Chaque forum devra créer ses propres procédures pour traiter des questions financières, compte tenu des principes suivants :

- C'est l'ensemble du forum qui décidera des priorités d'un forum et des activités qu'il pourra entreprendre.
- Tous les membres du forum étudieront donc quelles peuvent être leurs contributions à ces activités : par exemple des fonds, du personnel ou l'utilisation de ressources, ainsi que des informations sur la possibilité de trouver des fonds auprès d'autres sources dans le pays.
- Tous les membres du forum doivent considérer que les activités de ce forum sont leurs activités à tous et qu'elles n'appartiennent pas uniquement à ceux qui peuvent y contribuer financièrement. Les participants au forum qui ne peuvent pas apporter de contribution financière devraient tout de même être invités à participer à toutes les discussions.

- Il appartiendra au forum de décider qui aura la charge de préparer des propositions de financement à envoyer à des organisations extérieures pour les interventions d'urgence et les activités de développement, de gérer le programme et de faire rapport au financeur.

Les discussions touchant aux finances peuvent être difficiles et provoquer des tensions entre les organisations. Il est donc essentiel que chacune des organisations considère que les activités du forum constituent un élément important de son activité propre et que l'ensemble du forum considère ces activités comme siennes. Les membres et les observateurs d'ACT devraient reconnaître l'avantage d'être membres d'un forum, et ils veilleront à inclure des aspects du forum dans leurs propres plans d'action et stratégies.

Utilisation du nom et du logo d'ACT

Comme on l'a vu ci-dessus, tous les forums d'ACT porteront l'appellation « Forum d'ACT de (nom du pays) », pour exprimer visiblement les activités que le forum mène en leur nom à tous.

Lorsqu'ils rencontreront des entités extérieures telles que gouvernements, institutions des Nations Unies, autres ONG, autres bailleurs de fonds et médias, les membres d'un forum d'ACT devraient toujours souligner qu'ils sont membres de l'Alliance ACT afin de mieux faire connaître et reconnaître ce que fait l'Alliance ACT. Il est donc recommandé que le mémorandum d'accord comporte une section sur la manière dont le forum se présentera à des entités extérieures et qu'il précise notamment qui sera son porte-parole.

Annexe 1 : Mémorandum d'accord pour les forums d'ACT – Structure type

1. Préambule / introduction
2. Objectifs du forum
3. Qualité de membre du forum
4. Activités du forum
5. Fonctions et responsabilités
 - de tous les membres du forum
 - des membres du forum basés dans le pays
 - de la présidence du forum
 - du Secrétariat d'ACT
6. Structure du forum
7. Création de réseaux, coordination, visibilité
8. Divers
9. Précisions sur les conditions de validité du mémorandum d'accord et sur la date de son réexamen
10. Adoption du mémorandum d'accord et signature des membres

